



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 19.07.2021

**Préavis No 06/2021
au Conseil communal**

**Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour
couvrir le supplément de la Participation à la
cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la
réforme policière 2020**



TABLE DES MATIERES

1	PRÉAMBULE.....	3
2	PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE (PÉRÉQUATION INDIRECTE).....	4
3	PÉRÉQUATION DIRECTE.....	4
4	RÉFORME POLICIÈRE	5
5	DEMANDE DE CRÉDIT EXTRA BUDGÉTAIRE	5
6	CONCLUSION	6
7	DÉCOMPTE FINAL PÉRÉQUATION 2020.....	7



AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1 Préambule

Dans la poursuite des pratiques initiées à la clôture des comptes 2018, la Municipalité a décidé de ne plus comptabiliser de provision pour les suppléments que facture le canton durant l'année suivant l'exercice. Il s'agit notamment de la « Participation à la cohésion sociale » (abrégée PCS), la « Péréquation directe » et la « réforme policière ».

En fonction de la situation constatée lors du calibrage des acomptes par le canton, le décompte final peut ensuite se traduire par un solde en notre faveur (comme en 2015, 2016, 2019) ou en faveur du canton (comme en 2017, 2018 et 2020).

Pour plusieurs raisons, la prévision des montants exacts de notre participation aux charges péréquatives est un exercice ardu. En premier lieu, parce que le décalage temporel entre la période des acomptes et le décompte final peut voir d'importantes variations dans la situation financière d'une commune, mais également parce que plusieurs facteurs externes non maîtrisables sont compris dans l'équation. Pour rappel, les acomptes de l'année 2020 ont été fixés par le canton sur la base de la réalité constatée en 2018.

Dans le cas de la Participation à la cohésion sociale, c'est aussi le total des dépenses engagées par le canton sur la thématique sociale qui va influencer le montant de l'addition. Dans le cas de la participation à la Péréquation directe (dite horizontale), et sur fond de solidarité, c'est la situation de l'entier des communes vaudoises qui est considérée pour calculer la participation de chacune d'entre elles. Enfin, la réforme policière se calcule en fonction de l'excédent de charges assumé durant l'exercice par le canton.

Pour en revenir à la situation 2020, voici le montant versé au titre d'acompte pour chacun des 3 thèmes :

Péréquation et réforme policière	
	Acomptes versés en 2020, CHF
Péréquation indirecte	
720.3515.00 (Participation à la cohésion sociale)	3'760'439.00
Péréquation directe	
220.3520.00 (alimentation - retour pop.)	2'571'041.00
220.4520.00 (dépenses thématiques)	-781'397.00
<i>=total</i>	1'789'644.00
Réforme policière	
610.3521.03	245'756.00



2 Participation à la cohésion sociale (Péréquation indirecte)

Suite à la décision du département des institutions et du territoire le 9 juillet 2021 portant sur le décompte final des Péréquations, la commune devra honorer CHF 378'834.00 supplémentaires, au titre de solde de la Participation à la cohésion sociale. Le tableau suivant résume la situation :

Péréquation indirecte (PCS)	
	CHF
Acompte budgété / versé en 2020 (source= VD)	3'760'439
<i>Décompte provisoire 04.2021*</i>	<i>4'142'957</i>
Décompte final PCS (07.2021)	4'139'273
Complément à payer en 2021	378'834

* Pour information

3 Péréquation directe

Au titre de solde de la participation à la Péréquation directe, la commune devra honorer CHF 362'243.00 supplémentaires. Le tableau suivant résume la situation :

Péréquation directe	
Montant brut budgété / payé en 2020 (source= VD)	2'571'041
Dont à déduire retour sur couche thématique (source= VD)	-781'397
Montant net payé en 2020	1'789'644
<i>Montant net à payer selon décompte provisoire 04.2021*</i>	<i>2'271'951</i>
Montant brut à payer selon décompte final (07.2021)	2'878'000
Dont à déduire retour sur couche thématique	-726'112
Montant net à payer selon décompte final (07.2021)	2'151'887
Complément à payer en 2021	362'243

* Pour information



4 Réforme policière

Au titre de solde de la participation à la réforme policière, la commune devra honorer CHF 3'793.00 supplémentaires. Le tableau suivant résume la situation :

Réforme policière	
	CHF
Acompte bugété / versé en 2020 (source= VD)	245'756
<i>Décompte provisoire 04.2021*</i>	<i>249'521</i>
Décompte final réforme policière (07.2021)	249'549
Complément à payer en 2021	3'793

* Pour information

5 Demande de crédit extrabudgétaire

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité sollicite du Conseil communal un crédit extrabudgétaire pour l'exercice 2021, arrondi à CHF 745'000.00, pour honorer le décompte final 2020 de la Participation à la cohésion sociale, la Péréquation directe et la réforme policière.

Le montant sera prélevé du « Fonds de régulation péréquation » au bilan (compte n° 9282.18.00), qui présente, au 1er janvier 2021, un solde de CHF 917'118.24.



6 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N°06/2021 du 19 juillet 2021 « **Demande de crédit extrabudgétaire 2021 pour couvrir le supplément de la Participation à la cohésion sociale (PCS), la Péréquation directe et la réforme policière 2020** »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 745'000.00, destiné à honorer le décompte cantonal final 2020, concernant la « Participation à la cohésion sociale » (Péréquation indirecte), la « Péréquation directe » et la « réforme policière »;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever ce montant du « Fonds de régulation péréquation » figurant au bilan (compte N° 9282.18.00).

Le Municipal des finances

Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 août 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique  La Secrétaire 

Nathalie Greiner  Isabelle Fogoz

Annexes : Décompte final participation à la Péréquation intercommunale 2020



7 Décompte final Péréquation 2020

Péréquation, 2020
Belmont-sur-LausannePopulation : 3756
Taux : 72N° OFS : 5581
Point impôt communal : 212446

Péréquation indirecte (participation à la cohésion sociale)

Prélèvements conjoncturels		
Recettes conjoncturelles (DM + GI + Succ.)	813'198	
Frontaliers	1'951	815'149
Ecrêtage		
Nombre de points	1.68	453'910
Répartition solde après prélèvements		
Nombre de points à répartir 13.51		
Montant à charge de la commune		2'870'213
Total de la participation à la cohésion sociale		4'139'273

Péréquation directe

Population	-	1'193'318
Solidarité		-
Dépenses thématiques		
Transports	- 726'112	
Forêts	-	726'112
Plafonnements		
Effort	-	
Aide	-	
Taux	-	
Alimentation		4'071'318
Total de la péréquation directe		2'151'887

Réforme policière

Charges pour commune sans police	-	
Répartition du solde	249'549	249'549
Total de la réforme policière		249'549

Total péréquation directe, indirecte et police

Total net 6'540'710

Synthèse en CHF

	Totaux	Péréquation indirecte	Péréquation directe	Réforme policière
Acomptes*	5'795'839	3'760'439	1'789'644	245'756
Décomptes	6'540'710	4'139'273	2'151'887	249'549
Soldes	744'871	378'834	362'243	3'793

(+ à payer / - à recevoir)

*montants selon le fichier des acomptes initiaux adoptés par la COPAR. Ne tient pas compte des arrangements survenus en cours d'année. Les factures, respectivement les remboursements, seront gérés par les services directement concernés à savoir :

- pour la péréquation indirecte, par le département de la santé et de l'action sociale ;
- pour la péréquation directe, par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC);
- pour la réforme policière, par la police cantonale.